



Communauté de
Communes des
Pays de
Rhône et
Ouvèze

Le compostage

Les règles d'or



Installer le composteur à proximité du domicile pour l'alimenter avec les déchets de la cuisine.



Il faut poser le composteur directement sur la terre légèrement scarifiée, à mi-ombre et à l'abri du vent, le couvercle fermé.



L'air doit atteindre les déchets (bonne aération).



On doit ajouter les matières organiques en petites quantités.



Il faut mélanger les différents types d'apports.

L'utilisation du compost

▶ **Comme amendement organique :**

l'épandre en couches minces (1 à 5 litres par m²), puis l'incorporer au sol superficiellement par binage (sur 5 à 15 centimètres),

▶ **Comme support de culture :**

incorporer de la terre à votre compost. En effet, il faut éviter de semer ou de planter directement dans le compost, la majorité des plantes ne le supportent pas.

▶ **Pour les plantes vertes chez-soi :**

préparer un mélange avec 1/3 compost, 1/3 terre et 1/3 de sable pour le repotage de vos plantes.